

Règlement de la Capéçone 2025

1 – Organisateur :

- L'OUS COURATI DEU CHABLAIS

2 – Date et lieu :

- Le Dimanche 13 Avril 2025
Centre Sportif de la Cité de l'Eau – Route du Vieux Mottay – 74500 AMPHION PUBLIER
- Départ des courses 13 km et 7,9 km à 9h00
- Départ de la Marche 11 km à 9h05

3 – Droit d'inscription :

- 15 € pour les courses et 10 € pour la marche - jusqu'au vendredi 11 avril.
- Aucune inscriptions sur place le Dimanche matin.
- Retrait des dossards possible le Samedi 13 de 14h00 à 17h00 au magasin Décathlon Publier
- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

4 – Conditions de participation :

- Catégorie d'âge : Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie Cadet sur la petite course et de la catégorie Junior pour la grande course.

- Le questionnaire santé est obligatoire pour les athlètes mineurs.

Présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- L'athlète doit porter devant et visiblement, un dossard fourni par l'organisation, pendant la totalité de la compétition dans son intégralité.
- Ravitaillement à mi-parcours et à l'arrivée.
- Le port des bâtons n'est pas autorisé (sauf pour la marche).
- Limites horaires 11h00 pour la grande course.

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et sont sous leur seule responsabilité.

5 – Vestiaires – douches :

- Sur place à la Cité de l'Eau.

6 – Classements et récompenses :

- Récompenses à partir de 11h30.
- 3 premiers de chaque catégorie -> Cadet (petit parcours uniquement) / Junior / Espoir / Sénior (sur les 2 parcours)
- 3 premiers de chaque paire de catégories regroupées Master (anciennes appellations Vétérans) : M0+M1 / M2+M3 / M4+M5 / M6+M7 / M8+M9 / M10 (sur les 2 parcours)
- A tous les participants un lot souvenir (coureurs et marcheurs).
- Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée ainsi que sur le site internet.

7 – Voies utilisées :

- La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel et en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter les passages balisés de la chaussée.

8 – Assurance :

- Responsabilité civile :

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance (AXA à THONON).

- Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il est recommandé aux autres participants de s'assurer personnellement.

9 – Droit à l'image :

- De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.